

Conseil d'administration
Séance du 13 décembre 2016

Délibération n°3
Portant adoption de la campagne d'emplois 2017

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé à l'occasion de la séance du 7 juin 2016,
Vu la campagne d'emplois des enseignants du second degré approuvée à l'occasion du conseil
d'administration du 27 septembre 2016,
Vu l'avis de du comité technique d'établissement en date du 9 décembre 2016 ;
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que l'établissement doit faire voter sa campagne d'emplois pour l'année suivante, et ce conformément au cadrage adopté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que les axes retenus pour cette campagne d'emplois sont de maintenir les efforts sur les composantes LEI et IEP, d'intégrer l'internationalisation des formations, de soutenir la recherche et de garantir l'efficacité et la qualité de vie au travail et ce dans la continuité de la politique de l'établissement,

Considérant que cette campagne d'emplois concerne les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, ainsi que les personnels administratifs titulaires et contractuels de l'établissement,

Considérant qu'elle intègre la poursuite de la campagne d'emplois relative aux enseignants du second degré votée en conseil d'administration le 27 septembre 2016,

Considérant les éléments retenus lors du dialogue de gestion avec les composantes et les directions de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

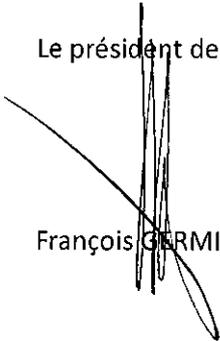
Vote

| | |
|--|-----------------------|
| Nombre de membres en exercice : 31 | Pour : 21 |
| Nombre de membres présents : 17 | Contre : 1 |
| Nombre de membres représentés : 6 | Abstention : 1 |
| Membres absents et non représentés : 8 | Non participation : 0 |

Article unique : approuve la campagne d'emplois 2017 de l'établissement telle que présentée dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Le président de l'université,

François GERMINET



Transmis au rectorat le : 2/02/2017

Notifiée le :